



Politique institutionnelle des affaires internationales

PRÉAMBULE

La présente politique s'harmonise aux fondements de la vision éducative du Collège Lionel-Groulx, laquelle favorise le développement de cheminements ouverts sur le monde depuis les années 1990. Elle s'inscrit aussi dans le prolongement des orientations de la planification stratégique, qui adopte une approche de la réussite éducative visant à faire vivre à nos étudiants une expérience signifiante. De plus, la politique s'appuie sur l'article 6.0.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q. c. C-29) puisqu'elle « [participe], dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans le domaine de l'enseignement collégial ».

Cette politique atteste de notre volonté de soutenir les activités internationales pour qu'elles aient des retombées structurantes sur la communauté collégiale. L'internationalisation de la formation, qui consiste à intégrer une dimension internationale ou interculturelle dans l'enseignement, la recherche ou les services, permet notamment aux étudiants de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en favorisant leur engagement. L'internationalisation peut se réaliser en tout temps par les équipes enseignantes lors de la préparation de leurs cours ou lors des différents processus liés au cycle de vie des programmes (gestion courante, évaluation, révision ou élaboration). Elle vise par exemple à amener l'étudiant à :

- comprendre des enjeux internationaux et interculturels;
- acquérir des savoirs professionnels dans une perspective internationale;
- développer des habiletés spécifiques à la communication interculturelle;
- manifester des attitudes d'ouverture;
- participer et s'engager personnellement dans un projet international (mobilité étudiante, échanges et voyages culturels, stages, etc.), que ce projet soit crédité ou non.

Ces cinq visées favorisent l'apprentissage, le partage et la découverte dans un esprit de respect et de solidarité. Elles permettent de former des étudiants ouverts sur le monde, socialement responsables et capables de s'engager dans un contexte mondialisé.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les activités et à tous les projets internationaux de la communauté étudiante du Collège Lionel-Groulx (programme d'études ou d'établissement, cheminements, activités pédagogiques, para-pédagogiques et péri-pédagogiques), à l'ensemble des directions et des services, ainsi qu'à tous les membres du personnel de la formation continue et de la formation régulière.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de la présente politique vise à donner une portée internationale à la formation des étudiants et à l'implication du personnel du Collège afin de développer des individus ouverts à différents horizons intellectuels, capables de vivre et de travailler harmonieusement dans un contexte de diversité culturelle.

3. OBJECTIF SPÉCIFIQUES

3.1 Sensibilisation aux différentes réalités internationales et interculturelles

Offrir aux étudiants des occasions de vivre des expériences significatives permettant de les sensibiliser aux différentes réalités internationales et interculturelles. Plus spécifiquement, il s'agit :

- d'encourager l'internationalisation de la formation par l'intégration et la consolidation de dimensions internationales dans les programmes d'études. Cela peut se traduire notamment par :
 - l'internationalisation des contenus des cours;
 - la valorisation des sessions d'études ou des stages à l'international;
 - la réalisation de projets individuels et de groupe à l'étranger (voyages humanitaires ou d'immersion, séjours thématiques, échanges culturels, etc.);
- de favoriser la participation et l'accès des étudiants aux activités internationales;
- d'accueillir des étudiants internationaux.

3.2 Mobilité des savoirs et des compétences

Favoriser des projets de mobilité des savoirs et des compétences dans un contexte de partenariat et de réciprocité. Plus spécifiquement, il s'agit :

- d'élaborer et de soutenir des ententes d'arrimage pédagogique avec des établissements internationaux;
- de créer des occasions d'échanges, de valorisation de l'expertise professionnelle et de perfectionnement à l'étranger en lien avec les activités d'enseignement, les programmes d'études et d'établissement ou la recherche;
- d'accueillir au Collège des stagiaires, des collaborateurs et des partenaires en provenance d'autres pays.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'instauration d'une culture et d'un climat enclins à promouvoir et à soutenir les activités à caractère international est une responsabilité collective qui incombe à l'ensemble des directions et des services du Collège. La mise en œuvre de la politique est favorisée par un comité consultatif.

4.1 Comité consultatif des affaires internationales

Le comité consultatif des affaires internationales favorise la mise en œuvre de la politique. Il contribue à l'élaboration du plan de travail des affaires internationales ainsi qu'au bilan annuel.

Le comité consultatif des affaires internationales comprend les membres suivants :

- trois enseignants;
- deux étudiants;
- la coordination aux affaires étudiantes;
- une conseillère pédagogique associée aux affaires internationales;
- un représentant du personnel de soutien en lien avec les affaires internationales;
- la direction adjointe des études responsable des affaires internationales;

4.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration adopte la présente politique, s'assure de son respect et intègre dans son mode de gouvernance les orientations et les valeurs qui sous-tendent la politique.

4.3 Direction générale

La Direction générale approuve les ententes internationales de partenariat et de réciprocité et alloue les ressources financières, humaines et matérielles pour la réalisation des activités internationales.

4.4 Direction des études

La Direction des études

- est responsable de l'application de la politique;
- assure la mise en application de l'internationalisation de la formation;
- élabore et met à jour les processus relatifs aux activités internationales;
- analyse, évalue et sélectionne les projets de mobilité;
- soutient et promeut les différents projets internationaux retenus;
- traite les demandes d'admission des étudiants internationaux et des étudiants en mobilité;
- collabore à l'accueil des étudiants internationaux;

4.5 Départements et programmes

Les départements et les programmes proposent des initiatives permettant l'intégration des dimensions internationales et interculturelles dans les programmes et s'assurent de la pertinence et du réinvestissement pédagogiques des projets autorisés.

4.6 Affaires étudiantes

Les affaires étudiantes intègrent la dimension internationale dans les activités péri-pédagogiques et para-pédagogiques et coordonnent l'accueil des étudiants internationaux.

4.7 Services auxiliaires - résidences

Les Services auxiliaires allouent des places dans les résidences du Collège ou suggèrent des options alternatives pour faciliter l'hébergement des étudiants ou stagiaires internationaux.

4.8 Service des communications

Le Service des communications diffuse et fait connaître la politique auprès de la communauté.

Il diffuse à l'interne et à l'externe l'information en lien avec les activités internationales.

4.9 Directions et services

L'ensemble des directions et services collabore à la mise en œuvre de la politique en soutenant activement son application.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entrera en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.